



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

P.V. n°6 – 08 décembre 2025

Présents :

Mmes. Marie DIDIENNE – Céline DIETENBECK - Blandine LE FRANC-LEHNEN – Muriel FENDER - Christelle SCHMITT – Marion ZANGER

MM. Armand KOST – Laurent LELEU - Gilles LIX – Yann MONTAGNE - Xavier OBERNESSER – Jean-Marc SCHNELL – Pierre WILT

Invités :

Mmes. Doriane DJELOU – Laurence LEMARCHAND

MM. Léo IOANNOU

Excusée :

Mme. Marine KAUFFER

Absent :

M. Jacques BISCEGLIA

Le Président, **Yann MONTAGNE**, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes.

Il présente ensuite le sujet du jour : la situation du restaurant « La Table de Marque ».

Cette dernière a fait état de difficultés financières d'exploitation de nature structurelle.

Malgré ses meilleurs efforts, aucune solution permettant de ne plus perdre d'argent n'est envisageable.

En conséquence, l'exploitant a sollicité la résiliation anticipée amiable du contrat sui generis, moyennant un solde tout compte fait de € 43.000.- à la charge du Comité.

Au surplus, les engagements contractuels liant les deux parties : règlement échelonné du pas de porte/obligation de céder le matériel propriété de GRENKE créent une situation juridique inextricable.

Cet état de fait constitue un obstacle à la cession de droits résultant du contrat de bail emphytéotique par le Comité, seule solution pour sauver la situation financière.

Dès lors, il est dans l'intérêt du Comité d'accepter cette demande et sa conséquence financière.

La proposition est adoptée par les membres.

Aucun autre point n'étant évoqué, le Président lève la séance à **20h30** en remerciant les membres présents.

La Secrétaire Générale,
Blandine LE FRANC-LEHNEN

Le Président,
Yann MONTAGNE

